

**BESOIN D'APPUI EN MATIÈRE
D'ACCESSIBILITÉ (POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES) DES PREMIÈRES NATIONS****APERÇU**

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a sensibilisé et consulté les personnes handicapées des Premières Nations (PHPN), les gouvernements et les organisations des Premières Nations sur des sujets liés aux besoins en matière d'accessibilité et à une loi distincte. Cette discussion est liée à la *Loi sur les personnes handicapées du Canada*, maintenant appelée la *Loi fédérale sur l'accessibilité*, qui devrait être déposée au Parlement d'ici le début de l'été 2018.

Le travail de l'APN appuie la mise en œuvre de plusieurs résolutions prises par les Chefs-en-Assemblée sur les personnes handicapées. Il s'agit notamment de la résolution 55/2016 de l'APN, *Loi fédérale sur l'accessibilité pour les Premières Nations*, qui demande au gouvernement fédéral d'appuyer un processus de mobilisation distinct pour les Premières Nations, et de la résolution 105/2016 de l'APN, *Création d'un Bureau de la condition des personnes handicapées des Premières Nations au sein de l'APN*, qui recommande un appui stratégique adapté et la mise sur pied d'un groupe de travail consultatif régional sur les personnes handicapées. Plus récemment, la résolution 98/2017 de l'APN, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, enjoint à l'APN de travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour élaborer une loi distincte afin de répondre aux besoins uniques des Premières Nations en matière d'accessibilité et d'obtenir des

ressources du gouvernement fédéral pour effectuer ce travail.

Plus récemment, la résolution 10/2018, *Des ressources pour une mobilisation sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité*, a été adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'APN sur la législation, qui a eu lieu les 1^{er} et 2 mai 2018 à Gatineau (Québec).

Les Chefs-en-Assemblée de l'APN ont mandaté le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) de travailler avec EDSC en vue d'obtenir un financement à long terme pour appuyer les PHPN et les gouvernements des Premières Nations. Cela s'ajoute à la promotion d'un financement régional pour le renforcement des capacités visant à orienter de façon significative l'élaboration d'une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations et à poursuivre le travail d'élaboration de politiques, tout en prévoyant d'utiliser l'American Sign Language (langage gestuel américain) dans les prochaines assemblées et conférences de l'APN

Le budget de 2016 prévoyait 2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour appuyer la participation et la contribution des Canadiens handicapés à l'élaboration du projet de loi. L'APN a soumis des propositions à EDSC afin d'obtenir un financement pour

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

deux exercices financiers, 2016-17 et 2017-2018, en vue de recueillir les commentaires des PHPN, des gouvernements et des organisations des Premières Nations sur divers thèmes liés aux handicaps. L'APN a entrepris un certain nombre d'activités visant à solliciter la participation des PHPN et des

gouvernements des Premières Nations, y compris au moyen de trois webinaires nationaux, de plusieurs sondages, d'entrevues avec des intervenants clés ainsi que de rapports affichés sur le site Web de l'APN à l'adresse www.afn.ca.

COMPTE RENDU

Lors de la dernière AEC (mai 2018), l'APN a organisé une séance stratégique et de dialogue sur la loi sur l'accessibilité. À cette occasion, les PHPN et des dirigeants des Premières Nations ont parlé des services essentiels destinés aux personnes handicapées qui sont refusés aux citoyens des Premières Nations.

En janvier 2018, EDSC a confirmé un financement supplémentaire pour le prochain exercice financier (2018-2019) afin de mener d'autres activités.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Secteur du développement économique de l'APN travaille avec EDSC afin d'obtenir un financement pour les prochaines étapes qui consistent à poursuivre les activités de mobilisation visant à préparer une loi sur l'accessibilité propre aux Premières Nations.

Continuer d'informer le CCDRH et les dirigeants des Premières Nations.

Continuer les efforts en matière de défense d'intérêts visant à obtenir des fonds de la part d'EDSC pour mettre sur pied un groupe de travail consultatif régional sur les personnes handicapées, qui aidera à élaborer un plan stratégique ou une stratégie nationale, et pour créer un centre d'excellence.

L'APN prépare un document de politique qui servira à demander des programmes et services sécuritaires sur le plan culturel pour les PHPN.